

UNITE DE METHANISATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DE
BIODECHETS A GENNEVILLIERS

METHA VALO 92

Unité de méthanisation et de valorisation énergétique
de biodéchets à Gennevilliers (92)

Dossier d'enquête publique



**Pièce 0 : Constitution du dossier d'enquête
publique**

Que contiennent les différentes pièces du dossier d'enquête publique ?

Pièce A : Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives (26 pages)

La pièce A présente le projet et l'objet de l'enquête publique, et donne les informations administratives et juridiques relatives à l'enquête.

Pièce B : Bilan des étapes de concertation passées (22 pages)

La pièce B établit le bilan des étapes de concertation menées par le Sycotm et le Sigeif, en collaboration avec le concessionnaire METHA VALO 92, une fois celui-ci retenu, sur le projet d'unité de méthanisation à Gennevilliers. Ce bilan présente les différentes étapes de la concertation s'étant déroulées entre le lancement du projet en 2018 et le printemps 2023, date du dépôt des demandes d'autorisation.

Pièce C : Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE)

La pièce C contient le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées (ICPE).

Le projet d'unité de méthanisation de Gennevilliers et son plan d'épandage associé sont soumis à une demande d'autorisation environnementale au titre de deux rubriques concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation.

La pièce C est constituée de 18 documents. Chaque document comporte un numéro débutant par « PJ », afin de le retrouver plus facilement dans le dossier.

PJ01 : Plan de situation du projet (1 page)

Le plan de situation du projet présente la localisation et l'emprise du site de l'unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets à Gennevilliers sur un plan IGN.

PJ02 : Eléments graphiques (36 pages)

Ce document a pour objectif de présenter les différents éléments graphiques du projet (vues, plans, élévations et éléments techniques) dans l'objectif d'en faciliter la compréhension.

PJ03 : Justification de la maîtrise foncière (15 pages)

Ce document présente la justification de la maîtrise foncière du projet. Elle inclut une présentation du foncier concerné, à savoir le site projeté d'une superficie de 18 360 m² qui se situe sur la plateforme Haropa (port de Gennevilliers) de la commune de Gennevilliers (92), route du Bassin n°6. Ces parcelles sont la propriété du Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine, société nommée dans le reste de ce

UNITE DE METHANISATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DE BIODECHETS A GENNEVILLIERS

dossier d'enquête publique par sa filiale HAROPA Port – Paris. A cette pièce est jointe la convention d'occupation temporaire du domaine public signée entre le Grand-Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine, le Sigeif, et le Syctom.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public liant le groupement d'autorités concédantes avec METHA VALO 92, le groupement d'autorités transmet pour la durée du contrat le droit d'occupation temporaire du domaine public et les droits réels sur les ouvrages, constructions et installations nécessaires et la gestion du service public à METHA VALO 92.

PJ04a : Etude d'impact – résumé non-technique (77 pages)

Le résumé non-technique de l'étude d'impact du DDAE propose une explication des caractéristiques générales du dossier, pour les lecteurs souhaitant appréhender celui-ci rapidement, et dans son ensemble.

PJ04 : Etude d'impact

L'étude d'impact est une étude réglementaire, fondée sur des analyses scientifiques et techniques, qui fait partie du processus global d'évaluation environnementale. Elle constitue la synthèse de l'ensemble des études environnementales réalisées à ce jour sur le projet de biométhanisation à Gennevilliers porté par METHA VALO 92. Dans le cas présent du projet soumis à enquête publique, il est rappelé que le projet soumis à demande d'autorisation environnementale comprend l'unité de méthanisation de Gennevilliers et son plan d'épandage associé. Pour autant, au sens de l'évaluation environnementale, l'étude d'impact tente d'appréhender les effets séparés et cumulés de l'ensemble des composantes du projet : sites de massification amont, unité de méthanisation, transfert par barge jusqu'au port de Limay puis aux sites de stockage déportés et plan d'épandage.

La structuration de l'étude d'impact traduit cette approche : la pièce est découpée en cinq parties, illustrant les différentes composantes du projet.

- Partie 0 : cadrage de l'étude d'impact
- Partie 1 : unité de méthanisation

- Partie 2 : sites déportés
- Partie 3 : plan d'épandage
- Partie 4 : impact à l'échelle du projet global

La pièce est divisée en neuf tomes dans le dossier d'enquête.

- Tome 1 : Partie 0 et annexes associées : Cadrage (66 pages)

1. Rappels
2. Contexte du projet
3. Le projet global
4. Description du projet global
5. L'organisation de l'étude d'impact

Annexes

1. Plan de cadastre, site de Stains (parcelle 429)
2. Plan de cadastre, site de Villeneuve-le-Roi (parcelle 59)
3. Installation type de transfert
4. Plan 1/2 500ème, site de SEREZ

UNITE DE METHANISATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DE
BIODECHETS A GENNEVILLIERS

5. Plan 1/2 500ème, site de SAINT-MAIXME-HAUTERIVE
6. Plan d'ensemble 1/400ème, site de SAINT-MAIXME-HAUTERIVE
7. Plan d'ensemble 1/300ème, site de SEREZ

- Tome 2 : Partie 1 : l'Unité de Méthanisation (347 pages)

1. Rappels
2. Présentation synthétique du projet
3. Etat initial
4. Analyse des impacts
5. Solutions alternatives raisonnables examinées par le maitre d'Ouvrage et raisons du choix du projet
6. Méthodologie détaillée
7. Auteurs de l'étude d'impact

- Tome 3 : Annexes associées à la partie 1 : l'Unité de Méthanisation (341 pages)

Annexes

1. Détail du calcul des bilans en eau
2. Phasage prévisionnel des travaux
3. Etude hydraulique
4. Etude faune flore -Diagnostic écologique Alyse Environnement 2022
5. Etude impact acoustique
 1. Etat initial Venathec 2023
 2. Modélisations
6. Etude odeur
 1. Etat olfactif du projet version C - Aout 2023
 2. Etude de dispersion complète
 3. Etat initial ODOURNET Octobre 2019
7. Note de faisabilité de raccordement au réseau GRDF

- Tome 4 : Annexes associées à la partie 1 : l'Unité de Méthanisation (235 pages)

Annexes

8. Etude Faune Flore ALISEA 2020
9. Etude bruit VENATECH 2019
10. Etude des Risques Sanitaires

UNITE DE METHANISATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DE
BIODECHETS A GENNEVILLIERS

- Tome 5 : Partie 2 et annexes associées : Les Sites déportés (87 pages)

1. Rappels
2. Méthodologie
3. Présentation des projets
4. Sensibilité environnementale
5. Effets notables potentiels
6. Usage futur

Annexes

1. Plans 1/25000ème des sites
2. Plans 1/2500ème des sites
3. Plans masse des sites déportés
4. Analyse de la conformité des stockages de digestats à l'arrêté ministériel du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation

- Tome 6 : Partie 3 : Etude d'impact du plan d'épandage (122 pages)

1. Présentation et description du projet de plan d'épandage : informations relatives à sa localisation et à ses caractéristiques
2. Description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, présentation du scénario de référence et évolution probable de l'environnement en l'absence du plan d'épandage des digestats de METHA VALO 92
3. Description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet
4. Analyse des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement
5. Description des incidences négatives notables du projet sur l'environnement liées à des risques d'accidents ou de catastrophes majeures
6. Description des principales solutions de substitution
7. Mesures envisagées et modalités de suivi de ces mesures, pour éviter, réduire et compenser les inconvénients de l'activité d'épandage sur l'environnement et la santé humaine
8. Méthodes utilisées pour évaluer les incidences notables du projet sur l'environnement
9. Conclusion

- Tome 7 : Annexes associées à la partie 3 : Etude d'impact du plan d'épandage

Annexes

Tome 7A : Annexe 1 Etude préalable du plan d'épandage (64 pages)

Annexes de l'annexe 1

Tome 7B Dossier cartographique par communes de l'Eure (125 pages)

Tome 7C Dossier cartographique par communes de l'Eure-et-Loir (150 pages)

Tome 7D Dossier cartographique par exploitation (251 pages)

UNITE DE METHANISATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DE BIODECHETS A GENNEVILLIERS

- Tome 8 : Annexes associées à la partie 3 : Etude d'impact du plan d'épandage (suite)

Tome 8A Annexes de l'annexe 1 « *Etude préalable du plan d'épandage* » (91 pages)

Annexe 2 Lettre d'intention modèle

Annexe 3 Analyses de sol

Annexe 4 Cause de l'inaptitude des parcelles à l'épandage

Annexe 5 Besoin et exportation des cultures par exploitation agricole

Annexe 6 Carte des sites et des zones naturelles

Annexe 7 Interrelation entre les éléments présentés dans l'analyse de l'état initial

Tome 8B Annexe 2 Avis de l'hydrogéologue agréé missionné par les ARS Normandie et Centre-Val-de-Loire : (45 pages)

- Tome 9 : Partie 4 et annexes associées : Impacts à l'échelle du projet (104 pages)

1. Objectif de la présente partie
2. Analyse des impacts à l'échelle du projet
3. Climat
4. Voies de circulation et trafic
5. Evaluation simplifiée des incidences du projet global sur le réseau NATURA 2000

Annexes

1. Bilan GES du projet
2. Bilan GES annuel du projet - scénario retenu
3. Bilan annuel sans projet – scénario de référence
4. Guide méthodologique BeGes – Gestion de l'incertitude (annexe1.2)

PJ07 : Note de présentation non-technique du projet (33 pages)

La note de présentation non-technique vise à présenter le projet soumis à autorisation environnementale, sous une forme synthétique facilitant la prise de connaissance par le public. Ce document n'a pas pour objectif d'être exhaustif, mais aborde les points essentiels qui permettent de comprendre la motivation de la demande, son cadre réglementaire, la nature du projet et son impact sur son environnement. Le lecteur est invité à se reporter aux différentes pièces du dossier d'autorisation environnementale afin d'obtenir toutes les précisions nécessaires.

PJ46 : Description des activités (188 pages)

Ce document présente d'une part les nomenclatures ICPE et IOTA, dont certaines rubriques soumettent le projet à autorisation. Il présente également les différentes phases (travaux et exploitation), les méthodes et les procédés employés par l'unité de méthanisation. Il donne donc une vision précise de ces différents ouvrages et de leur fonctionnement.

PJ 47 : Capacités techniques et financières (75 pages)

UNITE DE METHANISATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DE BIODECHETS A GENNEVILLIERS

Ce document présente les capacités techniques et financières du demandeur, en détaillant les moyens humains et matériels employés, ainsi que les capacités techniques de l'exploitant, pour PAPREC et METHA VALO 92.

PJ 48 : Plan d'ensemble (2 pages)

Le plan d'ensemble présente de manière détaillée la future unité de méthanisation de Gennevilliers, et montre les réseaux fournis par les concessionnaires, ainsi que les réseaux détectés par TT géomètres experts et leur classe de précision.

PJ49a : Résumé non technique de l'étude de dangers (28 pages)

Le résumé de l'étude de dangers, destiné à l'information et à la consultation du public, présente de manière synthétique les résultats de l'étude de dangers présentée dans le document PJ49b.

PJ49b : Etude de dangers

L'étude de dangers vise à caractériser les risques accidentels induits par l'exploitation des installations du site de méthanisation de Gennevilliers.

Le périmètre de l'étude de dangers a trait à l'examen des risques accidentels et non des risques chroniques (impact sur l'air, impact du bruit, ...) qui traduisent les impacts des installations sur l'environnement en fonctionnement normal et non dégradé. L'ensemble des risques chroniques est étudié dans le cadre de l'étude d'impact en PJ04.

Cette étude de dangers présente de façon détaillée l'environnement du projet, les cibles et intérêts à protéger, les potentiels de danger, les conséquences de la matérialisation de ces potentiels, les effets dominos. L'étude aborde aussi les mesures de prévention, détection, protection et intervention face à ces dangers. Elle propose également une analyse détaillée des risques. Enfin, elle aborde la caractérisation d'un porter à connaissance « risques technologiques » et les mesures de maîtrise de l'urbanisation future autour du projet.

L'étude de dangers a aussi pour but d'informer le public, et de permettre une concertation entre les acteurs locaux en vue de la définition des zones dans lesquelles la maîtrise de l'urbanisation autour du site est nécessaire.

La pièce est divisée en trois tomes dans le dossier d'enquête.

- Tome 1 : Etude de dangers (209 pages)

Sommaire :

1. Périmètre de l'étude de dangers
2. Démarche et organisation de l'étude de dangers
3. Description et caractérisation de l'environnement
4. Définition des cibles et intérêts à protéger
5. Identification des potentiels de dangers
6. Estimation des conséquences de la matérialisation des potentiels de dangers
7. Analyse des effets dominos
8. Description des moyens de prévention, de détection, de protection, et d'intervention
9. Etude détaillée des risques
10. Caractérisation d'un porter-à-connaissance « risques technologiques » : mesures de maîtrise de l'urbanisation future autour du projet
11. Conclusion

UNITE DE METHANISATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DE
BIODECHETS A GENNEVILLIERS

- Tome 2 : Annexes associées à l'étude de dangers (394 pages)

Annexes

1. Note technique de conformité au PPRI
2. Etude hydraulique
3. Analyse du risque foudre
4. Fiches de données Sécurité : huiles hydrauliques et moteur, liquide de refroidissement ,réactifs

- Tome 3 : Annexes associées à l'étude de dangers (396 pages)

Annexes

5. Inventaires du BARPI
6. Tableau d'analyse des potentiels de dangers
7. Tracé du réseau gaz
8. Méthodes de modélisations des phénomènes dangereux
9. Modélisation des phénomènes dangereux
10. Modélisation des phénomènes dangereux, panache des émissions de gaz inflammables
11. Etude du classement ATEX des installations
12. Etude du recollement à l'arrêté du 10 novembre 2009 modifié, article en relation avec l'étude des dangers
13. Moyens de lutte contre l'incendie
14. Cartographies des phénomènes dangereux

PJ51 : Origine géographique des déchets (8 pages)

L'unité de méthanisation de Gennevilliers pourra accueillir des déchets alimentaires, ainsi que des déchets liquides ou pulpes préparées. Cette pièce présente la nature, et l'origine géographique des déchets admissibles.

PJ52 : Compatibilité aux plans déchets (41 pages)

Ce document présente la compatibilité du projet avec les documents suivants : Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) ; Plan National de Gestion des Déchets (PNGD) ; Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Ile-de-France (PRPGD) ; Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

PJ57a/58/59 : Analyse des MTD, justification de la rubrique principale et conclusion (43 pages)

Ce document justifie la compatibilité du projet avec les exigences techniques définies par la réglementation européenne pour les installations classées pour la protection de l'environnement.

PJ57b : Rapport de base (77 pages)

Le rapport de base, élaboré par Antea Group, a pour objectif de définir l'état de contamination des sols et des eaux souterraines au droit des installations soumises à la réglementation IED (directive IED « Industrial Emissions Directive ») à un instant t. Ce rapport servira de référence lors de la cessation d'activité de l'installation et permettra, en cas de contamination significative et sans préjuger des dispositions déjà prévues dans le code de l'environnement, de définir les conditions de remise en état du site, notamment vis à vis de la qualité environnementale des sols et des eaux souterraines.

PJ62 : Remise en état du site : Avis du propriétaire (6 pages)

L'avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, et sur le type d'usage futur du site, est nécessaire dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale.

PJ63 : Avis du maire (10 pages)

L'avis du maire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, et sur le type d'usage futur du site, est nécessaire dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale.

PJ79 : Note de recollement à l'Arrêté ministériel du 03/08/2019 relatif aux installations de combustion soumise à enregistrement (86 pages)

Ce document justifie la compatibilité du projet avec les prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2910 de l'arrêté ministériel du 03/08/2028 pour les installations composées d'appareils d'une puissance thermique < 1MW ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux appareils de combustion d'une puissance thermique nominale inférieure à 1 MW.

Pièce D : Avis des autorités publiques

La pièce D regroupe les avis émis durant l’instruction du dossier par les autorités publiques, dans leur champ de compétence respectif. Elle comprend :

- L’avis de l’Autorité environnementale (Ae) et le mémoire en réponse du maître d’ouvrage à cet avis

- La liste des services publics consultés et des avis formels
- L’avis de l’ARS Normandie du 27 juin 2023
- L’avis de l’ARS Centre-Val-de-Loire du 2 juin 2023
- L’avis de l’hydrogéologue agréé de novembre 2023 mandaté par les ARS Normandie et Centre-Val-de-Loire
- L’avis de la Direction Départementale des Hauts-de-Seine de l’Autorité Régionale de Santé (ARS) d’Île de France et la réponse du maître d’ouvrage à cet avis.
- Les avis de la BSPP du 23 juin 2023 et du 27 mars 2024
- L’avis de la DRIAAF Direction Départementale de la Protection des Personnes du 19 juin 2023.
- L’avis du Service Planification & Aménagement du Territoire de la DRIEAT du 19 juin 2023
- L’avis du Service politique et police de l’eau de la DRIEAT du 15 juin 2023
- Les avis du Département Risques Naturels du Service Prévention des Risques de la DRIEAT du 30 mai 2023 et du 1er mars 2024.
- L’avis de la Direction des Routes d’Île-de-France (DiRIF) et la réponse du maître d’ouvrage à cet avis

Pièce E : Documents autres

La pièce E regroupe les documents que le porteur de projet souhaite porter à la connaissance du public en complément d’information mais qui n’est pas attendu d’un point de vu réglementaire.

Elle comprend la notice d’insertion paysagère de l’unité de méthanisation.